

Conditions d'accueil

Possibilité de restauration et d'hébergement sur le centre de formation

L'apprenti(e)

L'apprenti(e) perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation

UFA des Eméyères

127, route de Valserres - Les Emeyères

05000 GAP

Tél: 04.92.51.04.36

Fax: 04.92.53.57.93

Email: legta.gap@educagri.fr

Internet: <http://www.gap.educagri.fr>

&

ADFPA 05

10 rue des silos

05000 GAP

Tél: 04.92.52.15.15

Email: adfpa@adfpa05.asso.fr

Internet: <http://www.adfpa05.asso.fr>



**TRAVAILLER
EN AGRICULTURE ?**

CAP agricole

Métiers de l'agriculture

Formation en 2 ans par apprentissage

Vous souhaitez devenir salarié(e) polyvalent d'une exploitation agricole



Objectifs :

Le CAP agricole Métiers de l'agriculture est un diplôme de niveau V. Il s'adresse aux personnes qui souhaitent travailler sur une exploitation agricole ou qui ont un projet de parcours à l'installation sur 4 ans.

Entreprises visées :

Les entreprises pouvant accueillir les apprentis(es) du CAP Métiers de l'agriculture doivent :

- o justifier d'une activité professionnelle d'élevage « ruminants » (Bovins, ovins ou caprins)
- o doivent répondre aux conditions réglementaires de l'apprentissage

Activités visées :

Le titulaire du CAP agricole Métiers de l'agriculture est capable d'assurer les tâches suivantes :

- Alimentation des animaux
- Suivi sanitaire des animaux (reproduction, soins,...)
- Réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier
- Utilisation du matériel de fenaison
- Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et matériels d'élevage
- Valorisation des pâturages (pastoralisme,...)



Déroulement de la formation :

Formation en alternance de 800 H sur 2 ans, rémunérée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :

- 75 % en entreprises
- 25 % en centre de formation



Obtention du CAP agricole :

Le CAP est composé de 7 unités capitalisables (UC)
Le diplôme est délivré dès lors que toutes les UC sont validées.

Les UC sont évaluées, tout au long de la formation, en situation réelle de travail :

- Participation à un projet de la vie courante
- Surveillance et soins aux animaux
- Fenaison
- Valorisation des pâturages

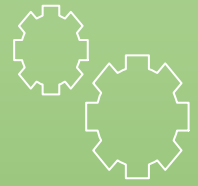
Contenu du CAP agricole :

Enseignements généraux

- Vie sociale et culturelle
- Communication
- Mathématiques
- Informatique
- Droit du travail

Enseignements professionnels

- Economie agricole
- Agro équipement
- Production animale et végétale
- Gestion des pâturages
- Travail en sécurité



Public visé :

Jeune de 15 à 25 ans,
La formation convient aux jeunes montrant une réelle motivation pour les métiers de l'élevage et qui désirent acquérir une qualification professionnelle.

Débouchés :

- Rentrer dans la vie professionnelle :
Salarié(e) au sein d'exploitations ou de groupements d'employeurs.
- Poursuite d'études
Bac pro CGEA ou BPREA